

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----  
Séance du mercredi 07 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

**Étaient présents :**

M. Patrice BROUHARD, Mme Mariane LUQUÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mme Michelle PIVETEAU, M. Guy PROTEAU, Mme Béatrice ORTEGA, Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Mme Catherine BOUTINEAU, Mme Emmanuelle STRADY, Mme Sophie LESORT-PAJOT, M. Raymond HERRISSON, Mme Clarice CHEVALIER.

**Excusés ayant donné un pouvoir :**

Mme Frédérique LIEVRE qui donne pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ  
Mme Adeline MONBEIG qui donne pouvoir à M. Guy PROTEAU  
M. François SERVENT qui donne pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ  
Mme Monique CHARRIER qui donne pouvoir à M. Jean-Marie PETIT

**Excusés :**

M. Joël PAPINEAU  
M. Paul DURAND  
Mme Béatrice GARLANDIER  
Mme Martine FOUGEROUX  
Mme Marie-Thérèse GRANDILLON  
Mme Karine TOBI

**Assistait également à la réunion :** Mme TRANCHANT

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice ORTEGA

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

L'ordre du jour comporte 09 questions :

1. Petite-Enfance - Présentation d'un projet en lien avec un coach en parentalité positive
2. Ressources Humaines - Recrutement de personnel : accroissement temporaire d'activité
3. Budget M14 : compte administratif 2020

4. Budget M14 : compte de gestion du receveur 2020
5. Budget M14 : affectation des résultats 2020
6. Vote du budget primitif de l'exercice 2021
7. Budget M 22 : compte administratif 2020
8. Budget M22 : compte de gestion du receveur 2020
9. Budget M22 : affectation des résultats 2020
10. Questions diverses

ooOoo

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Béatrice ORTEGA fait acte de candidature.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE  
- de désigner Madame Béatrice ORTEGA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2021**

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 17 mars 2021 et demande à l'assemblée de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 mars 2021.

#### **1. Petite-Enfance - Présentation d'un projet en lien avec un coach en parentalité positive**

##### **Délibération**

Monsieur le Président explique que suite à la crise sanitaire, le CIAS du Bassin de Marennes recherche des propositions alternatives aux temps d'animations du RAM, qui répondraient aux besoins des assistantes maternelles et à la mission de professionnalisation des assistantes maternelles.

Le CIAS du Bassin de Marennes a pris attache auprès d'une formatrice qui intervient pour les professionnels de l'enfance. Ses formations se basent sur l'éducation positive et apportent des techniques et des connaissances, notamment sur le cerveau de l'enfant, qui permettent de favoriser l'accueil empathique de ses besoins et de ses émotions. Cette démarche s'inscrit en continuité des actions récemment proposées sur le territoire autour des neurosciences.

Cette formatrice propose des ateliers pédagogiques autour des neurosciences, pour un tarif de 900 euros (450 euros par groupe) dont voici le détail :

- public : 2 groupes de 6 Assistantes maternelles ou un groupe de 12 :
- nombre de séances : 3 Ateliers par groupe :
  - Atelier n°1 : Gestion des besoins et biais dans notre communication, durée 2h ;
  - Atelier n°2 : Développement du cerveau de l'enfant / gestion du stress, durée 2h ;
  - Atelier complémentaire : Gestion de conflits entre enfants (à partir de juin 2021).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 31 mars 2021 ;
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à valider le devis établi et de signer les documents et conventions en lien avec ce projet ;
- d'inscrire les dépenses au budget général M14 de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **2. Ressources Humaines - Recrutement de personnel : accroissement temporaire d'activité**

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, informe l'assemblée que la prestation réalisée par la plateforme téléphonique, pour la prise des rendez-vous au centre de vaccination, n'est pas satisfaisante.*

*Madame Mariane LUQUÉ indique que pour le mois de mars, la plateforme téléphonique revient à 5 000 euros, pour une prestation qui n'est pas opérationnelle. Elle donne l'exemple d'administrés qui ont dû revenir car le rendez-vous attribué n'était pas avec le bon vaccin. Cela entraîne du stress, aussi bien pour les administrés, que pour les bénévoles à l'accueil du centre. C'est pour cette raison que le CIAS va reprendre en main la gestion du standard téléphonique.*

*Monsieur le Président évoque la compensation financière qui doit être apportée par l'ARS.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, précise que l'ARS va financer la somme de 2 500 euros, ce qui ne couvre pas les 5 000 euros à verser pour le mois de mars.*

*Madame Mariane LUQUÉ explique le procédé du centre d'appel qui est de mettre la personne qui téléphone, pour demander un rendez-vous, sur une liste d'attente, puis de la contacter par la suite pour lui proposer une date, cet appel entraîne donc un coût supplémentaire.*

*Monsieur Guy PROTEAU demande si le CIAS a trouvé le personnel pour tenir le standard téléphonique.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que 2 personnes vont prendre en charge le standard téléphonique dont une auxiliaire de vie en reconversion professionnelle. Elle informe également l'assemblée que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie va financer le recrutement d'un infirmier coordinateur qui assurera la supervision du centre de vaccination.*

*Madame Mariane LUQUÉ rappelle l'importance de faciliter le travail des soignants concernant la gestion des doses de vaccins afin d'éviter des erreurs.*

### **Délibération**

Monsieur le Président explique qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale d'un an.

Pour faire face à un éventuel accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs et notamment dans le cadre de la gestion du centre de vaccination COVID 19, il est proposé d'autoriser le Président à recruter des agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint administratif en 2021.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°) ;
- vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
- considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités dans différents services du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

### DECIDE

- que l'activité des services du Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, nécessite le recrutement de personnes non titulaires ;
- que les agents recrutés devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade ;
- que la rémunération des emplois créés est basée sur l'indice brut 354, majoré 330 ;
- d'autoriser le Président et la Vice-Présidente à procéder au recrutement de ces agents selon les dispositions législatives et réglementaires et à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels ;
- d'inscrire les dépenses au budget M14 de l'année 2021.

### ADOpte A L'UNANIMITE

### **3. Finances - Budget M14 : Compte Administratif 2020**

#### **Délibération**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le Compte Administratif 2020 du budget M14 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes. Il indique que la section de fonctionnement se traduit par un résultat excédentaire de 278 341.37 euros et la section d'investissement par un résultat déficitaire de 5 109.18 euros, comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté		85 557.88		51 053.50
Opérations de l'exercice	1 001 137.83	1 193 921.32	60 779.29	4 616.61
TOTAUX	1 001 137.83	1 279 479.20	60 779.29	55 670.11
Résultats à effectuer		<b>+ 278 341.37</b>		<b>- 5 109.18</b>

**Monsieur Jean-Marie PETIT prend la présidence de la séance, Monsieur le Président sort pour le vote.**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu le compte administratif du budget M14 de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président,
- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020,

#### DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020 ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

### **4. Finances - Budget M14 : Compte de Gestion du Receveur 2020**

#### **Délibération**

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.
- Considérant que toutes les opérations sont réalisées et justifiées.
- 1<sup>er</sup> - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2<sup>ème</sup> - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3<sup>ème</sup> - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

#### DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

### **5. Finances - Budget M14 : Affectation des résultats 2020**

#### **Délibération**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

Considérant les éléments suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté		85 557.88		51 053.50
Opérations de l'exercice	1 001 137.83	1 193 921.32	60 779.29	4 616.61
TOTAUX	1 001 137.83	1 279 479.20	60 779.29	55 670.11
Résultats à effectuer		<b>+ 278 341.37</b>		<b>- 5 109.18</b>

DECIDE

- d'affecter au budget M14 de l'exercice 2021 :
  - le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :  
**Résultat reporté ou anticipé (002) 210 198.86 €**  
**Affectation réserve 1068 : 68 142.51 €**
  - le résultat déficitaire de la section d'investissement comme suit :  
**Résultat reporté ou anticipé (IR 001) – 5 109.18 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **6. Finances - Vote du Budget primitif de l'exercice 2021**

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, indique que le budget du service Petite enfance Enfance Jeunesse est positif grâce au versement des subventions. Elle évoque la possibilité, pour l'année 2022, de créer une commission des finances.*

*Monsieur Jean-Marie PETIT valide cette proposition.*

*Monsieur le Président explique que les services du CIAS ont été bousculés par le confinement et par la gestion du centre de vaccination. Il rappelle également les recommandations de la Préfecture de privilégier les réunions en visioconférence.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU interpelle sur le fait qu'il ne faut pas prévoir trop de réunions.*

*Monsieur le Président suggère de se renseigner sur la réglementation.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond qu'il n'est pas obligatoire de créer une commission des finances.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU estime que les points financiers sont déjà étudiés au sein des commissions Petite enfance Enfance Jeunesse et Précarité, personnes âgées et ou en situation de handicap et projet social de territoire.*

### **Délibération**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Le budget principal, pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chap.011 : 548 600.00€ Chap.012 : 750 480.00€ Chap. 65 : 182 624.00€ Chap 66 : 1 651.46 € Chap. 67 : 200.00 € Chap 022 : 24 538.00 € Chap 42 : 5 000.00€	Chap. 002 : 210 198.86 € Chap. 013 : 2 000.00 € Chap. 70 : 168 490.00€ Chap. 74 : 1 131 779.60 € Chap 75 : 5.00€ Chap 77 : 620.00€	Chap 21 : 69 233.33 € Chap 001 : 5 109.18€	Chap 10 : 1 200€ Chap 021 : 68 142.51 € Chap. 28 : 5 000 €
TOTAL: 1 513 093.46 €	TOTAL : 1 513 093.46 €	TOTAL : 74 342.51 €	TOTAL : 74 342.51 €

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit ci-dessus :
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **7. Finances - Budget M22 : Compte Administratif 2020**

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, rappelle qu'il faut atteindre l'objectif des 35 000 heures pour éviter d'avoir un budget en déficit. Cependant, cet objectif est très compliqué à atteindre car il est difficile de trouver des auxiliaires de vie. Elle évoque également la révision du prix du loyer des locaux du CIAS.*

*Monsieur le Président confirme que le loyer doit être révisé. Il précise l'importance de maintenir une rémunération correcte pour fidéliser les aides à domicile et les auxiliaires de vie.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU évoque les 200 000 euros de déficit et plus précisément le financement par le CIAS d'une animation pour le CCAS de Marennes. Elle demande de la transparence car, selon elle, le CIAS n'avait pas à financer cette activité.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, explique que le CIAS finance à hauteur de 10 000 euros par an, pour 10 ans, une animation couture. Elle rappelle que le CIAS loue pour 22 000 euros par an les locaux à la mairie de Marennes. Elle précise que dans les locaux se trouvent également le service du CCAS de la mairie de Marennes et le service comptabilité/ressources humaines de la CDC du Bassin de Marennes. Elle indique qu'il faut aussi prendre en compte les frais d'électricité, du papier, de l'imprimante, etc...*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU considère qu'il est nécessaire d'épurer les dépenses.*

*Madame Emmanuelle STRADY demande si la dette est toujours d'actualité.*

*Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU informe que la trésorerie lui a demandé des explications sur un point financier datant de 1990. Elle souhaite remercier Madame Jennifer TRANCHANT et Monsieur John DELCOIGNE pour le travail réalisé sur les budgets.*

## Délibération

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le Compte Administratif 2020 du budget M22 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes. Il indique que la section de fonctionnement se traduit par un résultat déficitaire de 222 206.31 euros et la section d'investissement par un résultat excédentaire de 134 976.09 euros, comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté	173 196.00			134 976.09
Opérations de l'exercice	829 409.04	780 398.73	600.00	3 471.04
TOTAUX	1 002 605.04	780 398.73	600.00	138 447.13
Résultats à affecter	<b>- 222 206.31</b>			<b>+ 137 847.13</b>

**Monsieur Jean-Marie PETIT prend la présidence de la séance, Monsieur le Président sort pour le vote.**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu le compte administratif du budget M22 de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président,
- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020,

### DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

## **8. Finances - Budget M22 : Compte de Gestion du Receveur 2020**

### Délibération

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Considérant que toutes les opérations sont réalisées et justifiées.
- 1<sup>er</sup> - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2<sup>ème</sup> - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3<sup>ème</sup> - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **9. Finances - Budget M22 : Affectation des résultats 2020**

#### **Délibération**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M22, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 222 206.31 euros,
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde excédentaire de 134 976.09 euros,
- vu l'absence de restes à réaliser au 31 décembre 2020,
- qu'au vu des résultats cumulés d'investissement et de fonctionnement tels qu'apparaissant dans le tableau ci-dessous :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté	173 196.00			134 976.09
Opérations de l'exercice	829 409.04	780 398.73	600.00	3 471.04
TOTAUX	1 002 605.04	780 398.73	600.00	138 447.13
Résultats à affecter	<b>- 222 206.31</b>			<b>+ 137 847.13</b>

DECIDE

- d'affecter au budget M22 de l'exercice 2021 :
  - l'excédent d'investissement qui fera l'objet d'une reprise en recette d'investissement au compte 001 à hauteur de 137 847,13 €.
  - le déficit de fonctionnement qui fera l'objet d'une reprise en dépense de fonctionnement au compte 002 à hauteur de 222 206.31 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **10. Questions diverses**

*Monsieur le Président demande si une réouverture du multi-accueil est envisagée car il a été sollicité par deux familles.*

*Madame Jennifer TRANCHANT, Directrice du CIAS, répond que la structure sera ouverte seulement pour les enfants des soignants.*

*Fin de la séance : 18h50*

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres du Centre Intercommunal  
D'Action Sociale

Le Président  
Patrice BROUHARD